



CENTRE EUROPEEN D'ART FANTASTIQUE

Secrétariat

Rue du Village, 38

4690 Eben Emael

Belgique

☎ +32/ (0)474 / 741.117

☎ +32 / (0)4 / 286.56.46

✉ artfantastique@cybernet.be

<http://artfantastique.be/>

Avec le soutien d'Interreg Meuse-Rhin

APPEL A PROJET

Du Bonheur en partage

24^{ème} exposition - art fantastique

DU BONHEUR EN PARTAGE

24^{ème} Exposition d'Art Fantastique 2024-2025

Bonheur est au creux de toutes les espérances universelles, individuelle et collective.
L'offre du bonheur est l'offre du meilleur.

Qui peut la saisir ?

Qui veut la prendre ?

Qui veut la propager ?

La création artistique est au cœur du bonheur à partager.

Espéré

Attendu

Perdu

Retrouvé

En construction

Pour cet événement nous créons un prix pour le meilleur projet répondant à l'appel :

Rentrée des candidatures

Nous attendons les candidatures des artistes intéressés par le thème de cette nouvelle exposition jusqu'au **31.01.24**

Le comité de sélection se réunira en mars 2024. (Composition en annexe)

Le formulaire et les conditions de participation ci-joints vous permettent de poser dès à présent votre candidature.

Nous vous remercions par avance pour votre participation et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

En espérant vous lire et vous rencontrer bientôt dans le cadre de « Du Bonheur en partage »

Nous vous prions d'agréer, Chère Amie, Cher Ami artiste, nos salutations les meilleures.

Pour le comité d'organisation
Marc Garcet

Administrateur

Qu'est-ce que le Centre Européen d'Art Fantastique ?

Le Centre Européen d'Art Fantastique lance son appel à projet annuel pour sa 24^{ème} exposition internationale de sculptures et d'installations plastiques dans le parc de la Tour d'Eben-Ezer à Eben-Emael, Liège, Belgique, en coopération avec Interreg Meuse-Rhin.

Créé en 1999, le centre poursuit des objectifs d'ouverture et de promotion de l'ART.

Nos moyens :

- Réunir les courants contemporains de l'expression artistique dans le domaine de la sculpture et des installations plastiques.
- Exposer et faire connaître des artistes de l'Union Européenne et plus particulièrement de l'Eurégio Meuse-Rhin
- Mettre en valeur la création dans le parc d'Eben Ezer où l'élément naturel est partie prenante à la création.
- Etre un forum de rencontres et d'échanges d'art et d'idées entre les artistes, les académiciens, les ateliers d'artistes et les associations artistiques.

Les 23 premières expositions « *Dis-le à Alice, Dialogues de l'Art et de l'Arbre, Homme et Lumière, Métamorphoses, Oiseaux de feu, La Clairière aux Centaures, Aux Portes du Soleil, Au Fil du Temps, Générations Terre, Un Nouveau Monde, Couleurs et Cultures, Fraternité !? En question, Aimé... ! Résister ! Entre Doute et Beauté, Vivre, Vive la Paix pour survivre, Unir les espérances, L'enfant m'a dit, Une nouvelle rencontre des Lumières, Créer maintenant pour vivre demain, Une nouvelle jeunesse à la vie et Ancrer la Paix...* » ont accueilli plus de 465000 visiteurs depuis mai 2000.

Nous vous invitons à consulter le site <http://artfantastique.be/>

2024 – 2025 - APPEL A PROJETS – « Du Bonheur en partage »

24^{ème} Exposition Européenne d'Art Fantastique de sculptures et d'installations en plein air.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Lancement en septembre

1. Le CEAF lance un appel à projets aux artistes européens, aux Académies et Instituts d'Arts Plastiques ainsi qu'aux artistes ayant participé aux précédentes expositions. (**Sculpture, peinture, photographie sur toile...**)
2. Les candidatures seront reçues **du 01.10.23 au 31.01.24** sur présentation du document joint. **Aucune candidature ne sera acceptée passé ce délai.**

Sélection des œuvres

3. Le choix des exposants est opéré, parmi toutes les candidatures reçues, par un Comité de Sélection, 3 mois avant le début de l'exposition, **au plus tard le 30 mars 2024.**
4. L'artiste présente le plus largement possible son œuvre, par un document écrit, un visuel (photos, dessin, croquis etc.) justifiant l'intention de la création à l'usage du comité de sélection sera joint.
5. Complémentairement les candidats présenteront des références d'expériences antérieures.
6. **L'œuvre installée doit obligatoirement correspondre au projet retenu par le Comité de Sélection.**
7. Toute modification apportée, sera considérée comme nouveau projet qui devra être présenté au Comité de Sélection.

Le comité organisateur se réserve le droit de choisir 3 œuvres supplémentaire hors sélection

Présentation, conservation et protection des œuvres

8. Les œuvres sont mises à la disposition du CEAF par les artistes, pour toute la durée de l'exposition, à titre gratuit et ne peuvent être retirées avant **le 15 juin 2025.**
9. Aucune commission n'est perçue par le CEAF sur la vente éventuelle des œuvres exposées.
10. Les œuvres exposées sont couvertes par une assurance à charge du CEAF pour une valeur de maximum 10.000 €.
11. Toutefois les dégradations inférieures à 1.000 €, ne pourront être prises en compte. Les frais de restauration seront supportés par les organisateurs au prix des matériaux utilisés.

12. Les œuvres seront installées avec un maximum de garantie et de sécurité (fixation au sol, stabilité, garantie à toutes les éventualités extérieures.)
13. La valeur à assurer pour les œuvres est fixée sous la responsabilité du souscripteur du contrat d'assurance. Les artistes doivent donc communiquer à l'organisateur de l'exposition les valeurs des œuvres qu'ils prêtent. Cette valeur doit être déterminée en tenant compte du coût des matériaux utilisés et des heures de travail accomplies pour réaliser l'œuvre.

En cas de dommage ou de perte totale, le montant indemnisé sera laissé à l'appréciation de l'expert mandaté par l'assureur.

14. Le CEAF décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces conditions.
15. Un état de l'œuvre est établi par convention entre l'artiste et l'organisateur.

Très important

16. L'œuvre présentée devra être décrite dans ses dimensions, (hauteur – largeur – profondeur - poids).

☛ **Hauteur minimum 100 cm**, décrire la qualité des matériaux utilisés, degré de fragilité et résistance aux intempéries ainsi que le mode d'ancrage.

Pour toute pièce sur socle ou support bois la dimension est au minimum de **120 cm de hauteur x 0.80 cm de largeur**. Le socle ainsi que la pièce devront être ancrés de manière à être protégés au maximum. Les œuvres hors dimensions ne sont pas assurées.

17. Les œuvres seront conçues en tenant compte de ces éléments **(les matériaux des œuvres seront choisis de manière à pouvoir rester 1 an à l'extérieur ; ne seront pas retenues les œuvres ne répondant pas aux critères décrits)**

Promotion

18. Le C.E.A.F. prend en charge tous les frais liés à la promotion de l'Exposition (affiches, folders, catalogue, émissions radio et télé, presse, ...).
19. Le C.E.A.F. dispose de deux sites internet : www.mmmproductions.com et <http://artfantastique.be/>

Durée de l'exposition

20. L'exposition se déroule pendant un an et est **installée à l'extérieur** dans le parc arboré de la Tour d'Eben-Ezer à Eben-Emael. Elle est montée en fin juin et se clôture en juin de l'année suivante. Les dates de montage et démontage sont fixées par les organisateurs.
21. Personnes de contact :
 - Isabella Calisti (0474/ 74.11.17- 04/286.56.46)
 - Corry Schoenmakers (0499/ 21.38.75)

NB : Si l'œuvre est construite sur place par l'artiste, les modalités d'accueil seront définies avec le secrétariat.

OFFRE DE PARTICIPATION
A LA 24^{ème} EXPOSITION EUROPEENNE D'ART FANTASTIQUE

« Du Bonheur en partage »

A remplir en lettres capitales et à joindre impérativement au dossier

Nom et prénom

Date de naissance

Adresse :.....

.....

E-mail :

Téléphone :

Titre de l'œuvre :

Texte explicatif pour le catalogue en annexe (maximum 15 lignes)

DESCRIPTION DU PROJET *

.....

.....

.....

.....

.....

Matière, dimensions et poids :.....

.....

Commentaires ou propositions à l'intention des organisateurs :

.....

.....

Documents joints (photos, dessins, croquis, CV)

Acheminement de l'œuvre.....

Désire participer à la 24^{ème} exposition « Du Bonheur en partage »

et déclare accepter les conditions générales de participations.

« Lu et approuvé »

Signature :

☞ Les dossiers incomplets ou non signé, ne seront pas pris en considération.

*Les explications du projet peuvent faire l'objet d'une note annexe.

SCULPTURES ET INSTALLATIONS EN PLEIN AIR

COMITE DE SELECTION DE LA 24^{ème} EXPOSITION

Mady ANDRIEN	Sculpteur
Grâce GARCET	Céramiste
Michel MAASSEN	Multi Media Maastricht
Michel MOUVET	Sculpteur
Marianne PONLOT	Sculpteur et professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liège
José STERKENDRIES	Architecte – Enseignant à l'Institut Lambert Lombard de Liège
SNEED	Sculpteur
Anne-Charline RONDAS	Sculpteur
Juul SADEE	Plasticienne
Jaak GEERITS	Sculpteur
Thierry GROOTAERS	Artiste – peintre
Wim Rutten	Artiste humain